

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00408

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMISSION METROPOLITAINE POUR L'ACCESSIBILITE (CMA)

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 93
Nombre de pouvoirs : 14
Nombre de voix : 107

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220929-D20220040810

Date de mise en ligne : 11 octobre 2022

Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD,
Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Alain SCHNEIDER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMISSION METROPOLITAINE POUR L'ACCESSIBILITE (CMA)

L'article L 2143-3 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), rend obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. En application de ce texte, une commission consultative d'accessibilité de Saint-Étienne Métropole a été créée par délibération du Bureau communautaire en date du 15 juin 2006. Cette commission a un rôle consultatif. Elle est désormais dénommée Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité. Elle est composée d'élus de la Métropole et des communes, de représentants institutionnels (Etat, Région, Département, SDIS 42, Saint-Etienne Tourisme et Congrès), de représentants des associations de personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental), des acteurs économiques, d'autres usagers et de personnes intéressées par la question du handicap.

La commission permet un dialogue régulier avec les acteurs locaux et les associations : elle constitue un élément fondamental pour la bonne mise en œuvre des orientations de Saint-Étienne Métropole en matière d'accessibilité. La volonté de Saint-Étienne Métropole est de rendre accessible à tous, quelle que soit la situation de handicap, les services, la voirie et les équipements métropolitains, à travers une démarche concertée s'appuyant sur les usages et les besoins, et de favoriser la continuité de la chaîne de déplacement et l'équité de service à l'échelle de chaque commune du territoire de la métropole.

Dans le cadre de ses compétences (les transports collectifs, la voirie, les espaces publics, les établissements recevant du public et l'habitat), la commission doit :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports collectifs,
- établir un rapport annuel présenté au Bureau et Conseil Métropolitain,
- et faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Pour l'année 2021, le rapport de la Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité a été présenté en séance plénière le 1er juin 2022, et n'a pas fait l'objet de remarques de la part de ses membres.

Il retrace :

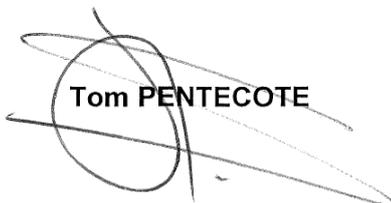
- 1- l'activité de la commission : nombre et format de réunions (réunions plénières, groupes de travail, visites terrain) et sujets traités,

- 2- les actions de la Métropole pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap : traduction du Conseil Métropolitain en langue des signes française (LSF), l'accessibilité à l'information et aux services publics avec ACCEO,
- 3- l'accessibilité aux établissements recevant du public : mise en place des registres publics d'accessibilité et travaux de mise en accessibilité,
- 4- l'accessibilité aux transports : tramways, bus et service de transport Handistas,
- 5- l'accessibilité à l'espace public : parvis de l'Eglise Saint-Pierre du site Le Corbusier, campagne de mise aux normes des feux tricolores et voirie,
- 6- l'accessibilité au logement : parc privé et parc public,
- 7- l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication : poursuite de l'équipement en matériel numérique dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire et établissements accueillant des enfants en situation de handicap,
- 8- l'accessibilité à l'emploi et la formation : nouvelle convention FIPHFP, contrats aidés, apprentis, entreprises adaptées et actions de formation sur la thématique du handicap.
- 9- la lutte contre les discriminations : « Les Semaines de l'Egalité ».
- 10- l'accessibilité au tourisme et à la culture par le Musée d'Art Moderne et Contemporain.

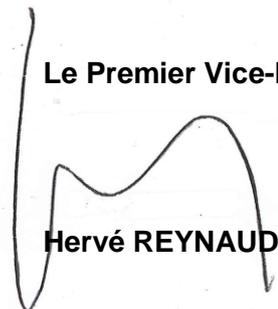
Le rapport 2021 détaillé de la commission est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain prend acte du rapport annuel 2021 de la commission métropolitaine pour l'accessibilité de Saint-Étienne Métropole.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**


Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,


Hervé REYNAUD